

# RAPPORT DE JURY

## Concours de recrutement de professeurs des écoles

Session 2013-1

Epreuves d'admission



Rapport de jury du concours de recrutement  
des professeurs des écoles

Session 2013-1

Epreuves d'admission

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

RECTORAT ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

**Concours de recrutement  
des professeurs des écoles**

Session 2013-1

**Epreuves d'admission**

Rapport rédigé par :

Philippe LEOTOING

Inspecteur de l'éducation nationale

Coordonnateur académique des épreuves d'admission

à partir des notes, remarques, observations des membres des commissions.

## SOMMAIRE

❖ 1	Introduction .....	p. 6
❖ 2	Une formule nouvelle à partir de la session 2011 .....	p. 6
❖ 3	Répartition et évolution des postes mis aux concours .....	p. 9
❖ 4	Bilan des épreuves d'admissibilité .....	p. 9
❖ 5	Définition des épreuves d'admission .....	p.10
➤ 5.1	Première épreuve d'admission .....	p.10
➤ 5.2	Seconde épreuve d'admission .....	p. 13
❖ 6	Calendrier et organisation des épreuves d'admission .....	p. 14
❖ 7	Première épreuve d'admission – première partie (mathématiques) .....	p. 15
➤ 7.1	Sujets .....	p. 15
➤ 7.2	Documentation fournie .....	p. 17
➤ 7.3	Critères d'évaluation retenus par le jury .....	p. 17
➤ 7.4	Notes obtenues par les candidats .....	p. 18
➤ 7.5	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 18
▪ 7.5.1	L'exposé .....	p. 18
▪ 7.5.2	L'entretien .....	p. 20

❖ 8	Première épreuve d'admission – deuxième partie (option)	p. 21
➤ 8.1	Choix des options .....	p. 21
➤ 8.2	Epreuve physique option course 1500 mètres .....	p. 22
▪ 8.2.1	Critères d'évaluation .....	p. 22
▪ 8.2.2	Notes obtenues par les candidats .....	p. 23
▪ 8.2.3	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 24
➤ 8.3	Epreuve physique option danse .....	p. 25
▪ 8.3.1	Conditions de passage .....	p. 25
▪ 8.3.2	Critères d'évaluation .....	p. 25
▪ 8.3.3	Notes obtenues par les candidats .....	p. 25
➤ 8.4	Epreuve d'entretien EPS (options course et danse) .....	p. 29
▪ 8.4.1	Rappels .....	p. 29
▪ 8.4.2	Champs de questionnement et critères d'évaluation .....	p. 29
▪ 8.4.3	Déroulement de l'épreuve.....	p. 30
➤ 8.5	Epreuve optionnelle de musique .....	p. 33
▪ 8.5.1	Rappels .....	p. 33
▪ 8.5.2	Critères d'évaluation .....	p. 33
▪ 8.5.3	Liste des œuvres données à entendre aux candidats .....	p. 34
▪ 8.5.4	Notes obtenues par les candidats .....	p. 35
▪ 8.5.5	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 36
➤ 8.6	Epreuve optionnelle d'arts visuels .....	p. 37
▪ 8.6.1	Remarques sur l'épreuve .....	p. 37
▪ 8.6.2	Critères d'évaluation .....	p. 37
▪ 8.6.3	Liste des œuvres données à voir aux candidats .....	p. 38
▪ 8.6.4	Notes obtenues par les candidats .....	p. 41
▪ 8.6.5	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 41

❖ 9	Seconde épreuve d'admission – première partie (Français)	p. 43
➤ 9.1	Sujets .....	p. 43
➤ 9.2	Documentation fournie .....	p. 45
➤ 9.3	Critères d'évaluation retenus par le jury .....	p. 45
➤ 9.4	Notes obtenues par les candidats .....	p. 46
➤ 9.5	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 46
❖ 10	Seconde épreuve d'admission – deuxième partie (Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et Responsable) .....	p. 48
➤ 10.1	Sujets .....	p. 48
➤ 10.2	Critères d'évaluation retenus par le jury .....	p. 50
➤ 10.3	Notes obtenues par les candidats .....	p. 50
➤ 10.4	Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats .....	p. 51
❖ 11	Fonctionnement et composition du jury .....	p. 52
➤ 11.1	Composition des commissions .....	p. 52
➤ 11.2	Liste des membres du jury .....	p. 53
❖ 12	Conclusion .....	p. 60

## ❖ 1. Introduction

Le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

A cet effet, un bilan chiffré de chacune des épreuves, une analyse de leur déroulement et des conseils aux candidats pour leur préparation au concours sont exposés dans ce rapport 2013-1. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves, les principales données statistiques de la session ainsi que la composition du jury sont également fournis.

Ce document se rapporte aux trois concours organisés dans l'académie de Clermont-Ferrand pour la session 2013-1 :

- le concours externe public,
- le troisième concours public, (concours 3<sup>ème</sup> voie)
- le concours externe privé sous contrat.

Pour la troisième année, ces trois concours ont en effet été organisés, en même temps, dans un même lieu et selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques.

## ❖ 2. Une formule nouvelle depuis la session 2011 :

Le concours de recrutement des professeurs des écoles s'inscrit dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants dont il convient ici de rappeler le cadre.

Les professeurs des écoles comme les enseignants amenés à exercer dans le second degré sont désormais recrutés au niveau du master. (Bac + 5 années d'études validées) Ce choix, harmonisé au niveau de l'Union européenne, s'est accompagné, en France, par la décision de maintenir une forme de recrutement par un concours organisé par l'Etat employeur. Le master, c'est-à-dire la formation initiale est désormais exclusivement confiée à l'Université qui, grâce à l'intégration des IUFM, a conforté ses compétences de formation des maîtres.

Le calendrier de la formation initiale, les modalités de recrutement et l'organisation de la période probatoire (année de stage avant titularisation) intègrent les contraintes du formateur universitaire et celle de l'employeur qui tout en respectant les exigences des masters, souhaite ne pas retarder le recrutement au-delà de la cinquième année après le baccalauréat. Pour les professeurs des écoles, le calendrier est le suivant :

- l'année de master 1 est de l'entière responsabilité de l'Université qui peut proposer des crédits de préprofessionnalisation ainsi que des stages d'observation dans les écoles dans le cadre de conventions passées avec le rectorat.
- L'année de master 2 est organisée par l'Université qui doit tenir compte des contraintes de l'organisation des concours. Dans le cadre des conventions universités / rectorat, des stages de pratique accompagnée ou en responsabilité sont proposés aux étudiants de M2. Ces stages sont évalués par l'Université, comme ceux de M1 : ils participent à la validation du master au même titre que les éventuels crédits de préprofessionnalisation de M2.
- Un étudiant peut cependant se présenter et réussir le concours sans avoir validé de crédits de préprofessionnalisation, ni de stage dans une école. Ce qui est exigé pour le concours, c'est la validation d'un master, quel qu'il soit.
- L'année de stage est de la compétence de l'employeur. Le professeur des écoles est en responsabilité de classe, il bénéficie d'une adaptation à l'emploi notamment par l'intervention d'un professeur expérimenté (tuteur) et d'un complément de formation. Le recteur valide les compétences professionnelles acquises en prononçant la titularisation du stagiaire sur proposition d'un jury académique.

Les nouveaux concours de recrutement des professeurs des écoles constituent une première étape permettant à l'employeur de valider les compétences professionnelles des candidats, compétences identifiées dans le référentiel de compétences des enseignants.

(cf. arrêté du 12 mai 2010)

Les nouveaux concours ont été conçus en fonction de trois incontournables :

- La volonté de recruter des enseignants aux connaissances polyvalentes suffisamment affirmées pour enseigner l'ensemble des disciplines proposées aux élèves de l'école primaire,
- L'inscription des deux temps du concours (écrit d'admissibilité et oral d'admission) dans un processus de formation progressif de trois années,
- L'inscription du concours dans le cadre de référence que constitue le référentiel de compétences des enseignants. (cf. arrêté du 12 mai 2010)

Les deux épreuves écrites d'admissibilité du CRPE (coefficients 3 + 3) visent ainsi à s'assurer que le candidat maîtrise les notions qu'il sera amené à enseigner dans les disciplines fondamentales de l'école primaire. Les deux épreuves orales d'admission (coefficients 3 + 3) ont vocation quant à elles à évaluer d'abord les principales connaissances et compétences liées à l'exercice du métier de professeur des écoles : la capacité à concevoir une séquence de classe en référence aux programmes de l'école primaire et la capacité à s'exprimer et à communiquer. Ces épreuves permettent également d'apprécier les connaissances du candidat relatives aux valeurs et aux exigences du service public d'éducation.

Le **français et la culture humaniste** (l'histoire, la géographie, l'instruction civique et morale), ainsi que **la culture et la démarche scientifiques** (les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie) représentent les deux domaines qui fondent les épreuves écrites d'admissibilité. Ces mêmes domaines (français et mathématiques) sont à nouveau évalués par la présentation de la préparation de séquences d'enseignement lors des épreuves d'admission. **Les arts visuels, l'éducation musicale ou l'EPS** sont choisis par les candidats pour la deuxième partie de la première épreuve d'admission. La compétence « **Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable** » est évaluée lors de la deuxième partie de la seconde épreuve.

Après sa réussite au concours, le lauréat est nommé professeur des écoles stagiaire. Cette année de stage est une période d'exercice en responsabilité et de perfectionnement professionnel. Le professeur des écoles stagiaires bénéficie à ce titre d'un tutorat ainsi que d'heures de formation complémentaire. Les compétences en **langue (niveau B2)** et en **informatique / TICE (C2I)** sont acquises dans le cursus master.

### ❖ 3. Répartition et évolution des postes mis aux concours

Au plan académique, 173 postes étaient offerts aux différents concours pour la session 2013-1. Ces postes se répartissent comme suit :

SESSION 2013-1	Nombre de postes en 2012	Nombre de postes en 2013	Pourcentage d'augmentation
Concours externe public	43	142	+ 330 %
Troisième concours public	2	8	+ 400 %
Concours externe privée	10	23	+ 230 %

### ❖ 4. Bilan des épreuves d'admissibilité

Session 2013-1	Inscrits	Présents	% Présents	Nombre d'admissibles	Barre d'admissibilité	Postes à pourvoir	Ratio admissibles / postes
Concours 3 <sup>ème</sup> voie	82	25	30.49%	12	7.9/20	8	1.5
Concours privé	154	43	27.92%	28	7.10/20	23	1.22
Concours Public	793	389	49.05%	183	8.95/20	142	1.29
<b>Total</b>	<b>1029</b>	<b>457</b>	<b>35.82%</b>	<b>223</b>	<b>7.98/20</b>	<b>173</b>	<b>1.33</b>

## ❖ 5. Définition des épreuves d'admission (cf. annexe 1 de l'arrêté du 28/12/2009)

### ➤ 5.1 Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive

L'épreuve vise à évaluer :

- Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser une séquence d'enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- La capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'épreuve comporte deux parties.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points ; coefficient 3.

**Première partie** : durée de la préparation : trois heures ; exposé n'excédant pas vingt minutes suivi de vingt minutes d'entretien.

**Seconde partie** : en fonction de la discipline choisie.

La première partie consiste pour le candidat, à partir d'un sujet tiré au sort, à préparer une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et à présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Les sujets sont fondés sur les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire). La classe et le cycle pour lesquels la séquence d'enseignement est préparée sont précisés. Pour chaque sujet, le candidat dispose d'une documentation en salle de préparation.

Dans la seconde partie, le candidat effectue une présentation dans l'un des domaines suivants, choisi au moment de l'inscription :

- arts visuels,
- musique (expression musicale),
- éducation physique et sportive.

La présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

**a) Arts visuels ou expression musicale :**

Epreuve sans préparation. Durée de l'épreuve : vingt minutes ; exposé ou expression musicale : dix minutes incluant les trois à cinq minutes d'interprétation ; entretien : dix minutes.

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs que l'accès à un branchement électrique usuel.

Domaine des arts visuels :

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques, vidéo et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Domaine de la musique :

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de trois à cinq minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de dix minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel, ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

### Entretien avec le jury :

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

### **b) Epreuve d'éducation physique et sportive :**

L'épreuve se déroule en deux parties. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription, parmi les deux options suivantes : activité d'expression (danse) ou course de 1 500 mètres. Elle est suivie d'un entretien avec le jury (durée de l'entretien : vingt minutes, dont dix minutes d'exposé du candidat et dix minutes de réponse à des questions).

### Prestation physique :

#### **Danse :**

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

#### **Course de 1 500 mètres :**

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV du présent arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note 0 (non éliminatoire) à la prestation physique.

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique est attribuée par le président du jury aux candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 13. Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

### Entretien avec le jury :

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

#### ➤ **5.2 Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »**

L'épreuve comporte deux parties. L'épreuve est notée sur 20. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points ; coefficient 3.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure.

**Première partie** : exposé n'excédant pas vingt minutes suivi de vingt minutes d'entretien.

**Seconde partie** : exposé n'excédant pas dix minutes suivi de dix minutes d'entretien.

La première partie de l'épreuve vise à évaluer :

- les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- la capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Elle consiste pour le candidat, à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques etc.), à construire une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et à présenter les raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation. L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.

Les sujets sont fondés sur les programmes de l'école primaire (maternelle et élémentaire). Le niveau de classe et le cycle, pour lesquels la séquence d'enseignement est préparée, sont précisés. Pour chaque sujet, le candidat dispose d'une documentation en salle de préparation.

La seconde partie consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury de dix minutes.

## ❖ 6. Calendrier et organisation des épreuves d'admission

Epreuves	Dates	Lieu
<b>Deuxième épreuve d'admission</b> (Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »)	du lundi 13 mai au vendredi 23 mai 2013	Centre des examens 9 rue Gilbert RODDIER 63100 Clermont-Ferrand.
<b>Epreuve physique</b> (option course 1500 mètres)	Mardi 16 et mercredi 17 mai 2013	Stadium Jean PELLEZ 44 Boulevard Pasteur 63170 Aubière
<b>Epreuve physique</b> (option danse)	Mardi 16 mai (matin)	Stade des Cézeaux 46 Boulevard Pasteur 63170 Aubière
<b>Première épreuve d'admission</b> (Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive)	du vendredi 24 mai au mardi 4 juin 2013	Centre des examens 9 rue Gilbert RODDIER 63100 Clermont-Ferrand.

## Organisation des épreuves orales

	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6
<b>Heure de convocation</b>	07h00	08h15	11h00	12h15	13h30	14h45
Temps de préparation : <b>3 heures</b>	07h20 à 10h20	08h35 à 11h35	11h20 à 14h20	12h35 à 15h35	13h50 à 16h50	15h05 à 18h05
Passage devant le jury <b>1 heure</b>	10h30 à 11h30	11h45 à 12h45	14h30 à 15h30	15h45 à 16h45	17h à 18h00	18h15 à 19h15
Délibération du jury <b>15 mn</b>	11h30 à 11h45	12h45 à 13h00	15h30 à 15h45	16h45 à 17h00	18h00 à 18h15	19h15 à 19h30

## ❖ 7. Première épreuve d'admission – première partie (présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques)

### ➤ 7.1 Sujets

Dans le cadre du groupement inter académique II (Grand Ouest), les sujets de la session 2012 ont été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication du domaine concerné
- indication de la compétence visée
- indication du niveau de classe et du cycle visé
- indication de la documentation autorisée
- indication du travail demandé, généralement formulé de la manière suivante :
  - Présenter une séquence d'enseignement visant la connaissance ou la compétence ci-dessus.
  - Le candidat situera cette séquence, suite de séances, dans une progression générale sur ... (indication du sous-domaine concerné).

- Le candidat précisera de manière argumentée :
  - Les pré-requis considérés comme nécessaires.
  - Les supports pédagogiques retenus.
  - Les éléments de synthèse et les traces écrites attendues.
  - La procédure envisagée pour l'évaluation de cette compétence.

Conformément au texte qui régleme cette épreuve, un tirage au sort du sujet a été mis en place. Ce tirage au sort, organisé par demi-journée, a été effectué par l'un des candidats volontaires entre un sujet relatif au cycle 1, un sujet relatif au cycle 2 et un sujet relatif au cycle 3.

Liste des sujets tirés au sort lors de la session 2013 :

Session 2013	Niveau	Cycle	Compétence
Vendredi 24 mai (après-midi)	<b>CP</b>	<b>2</b>	Produire et reconnaître les décompositions additives des nombres inférieurs à 20 (« tables d'addition »)
Lundi 27 mai (matin)	<b>CE1</b>	<b>2</b>	Connaître les unités de mesure et les relations qui les lient (heure et minute)
Lundi 27 mai (après-midi)	<b>GS</b>	<b>1</b>	Comparer des quantités
Mardi 28 mai (matin)	<b>CP</b>	<b>2</b>	Lire ou compléter un tableau dans des situations concrètes simples
Mardi 28 mai (après-midi)	<b>CM2</b>	<b>3</b>	Diviser un nombre décimal par un nombre entier
Mercredi 29 mai (matin)	<b>MS</b>	<b>1</b>	Dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus
Mercredi 29 mai (après-midi)	<b>CE1</b>	<b>2</b>	Mesurer des segments, des distances
Jeudi 30 mai (matin)	<b>CE1</b>	<b>2</b>	Décrire un triangle rectangle
Jeudi 30 mai (après-midi)	<b>MS</b>	<b>1</b>	Comparer des quantités, résoudre des problèmes portant sur des quantités
Vendredi 31 mai (matin)	<b>MS</b>	<b>1</b>	Dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus

Session 2013	Niveau	Cycle	Compétence
Vendredi 31 mai (après-midi)	<b>CM1</b>	<b>3</b>	Connaître la valeur de chacun des chiffres de la partie décimale en fonction de sa position
Lundi 3 juin (matin)	<b>GS</b>	<b>1</b>	Dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres
Lundi 3 juin (après-midi)	<b>CM2</b>	<b>3</b>	Consolider les connaissances et capacités en calcul mental sur les nombres entiers et décimaux (calculer mentalement des sommes)
Mardi 4 juin (matin)	<b>MS</b>	<b>1</b>	Comparer des quantités, résoudre des problèmes portant sur les quantités

### ➤ 7.2 Documentation fournie

Conformément au texte qui régit cette épreuve, une documentation était mise à la disposition des candidats en salle de préparation. Cette documentation, réalisée sous une forme photocopiée, était constituée de 2 éléments différents :

- Une documentation générale (réglementation) commune à tous les sujets
- Une documentation spécifique pour chacun des cycles (cycle 1, 2 et 3).

### ➤ 7.3 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Connaissances disciplinaires
- Connaissances des programmes de l'école maternelle et élémentaire (contenus et progression)
- Connaissances didactiques de l'enseignement des mathématiques à l'école
- Compétences à concevoir une séquence d'enseignement (objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques, évaluation)
- Compétences à anticiper les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement
- Compétences à exploiter l'évaluation pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de différenciation et de remédiation
- Capacité à expliquer et à justifier les choix effectués
- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

#### ➤ 7.4 Notes obtenues par les candidats

Epreuve Maths	Nb de candidats	Moyenne (sur 12)	Note la + haute (sur 12)	Note la + basse (sur 12)
Concours 3ème voie	10	3.83	6	2.50
Concours Privé	26	6.37	10.50	1.50
Concours Public	176	7.37	12,00	1.50
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>5.85</b>	<b>12,00</b>	<b>1,50</b>

#### ➤ 7.5 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

##### ▪ 7.5.1 L'exposé

- ❖ La durée de l'exposé est bien gérée : peu de candidats s'interrompent avant le temps imparti.
- ❖ D'une manière générale, les séquences sont construites ; elles sont composées de séances articulées de manière cohérente. Quelques candidats ont opté, et les sujets s'y prêtaient, pour un nombre très réduit de séances qui seraient accompagnées d'activités ritualisées ; leur présentation est parfaitement recevable. D'autre, à l'inverse, ont présenté un nombre relativement important de séances (pouvant aller jusqu'à 8) : les risques étaient alors de ne traiter certaines séances qu'en surface ou de procéder à des redondances préjudiciables à la clarté de l'exposé.

❖ **Conseils donnés aux candidats**

- ❖ - Une introduction valorisant des partis pris didactiques constitue une plus-value. Le jury apprécie la référence à des concepts mathématiques et à un lexique spécifique, à la condition qu'ils soient maîtrisés et déclinés en termes de mise en œuvre concrète dans la classe.
- ❖ - Les éléments du sujet proposés dans le texte remis aux candidats sont souvent utilisés pour le plan d'exposé, ce qui correspond aux attendus du jury. Celui-ci attribue néanmoins une mention particulière aux candidats dont l'exposé est construit autour d'une problématique.
- ❖ - Le positionnement de la séquence d'apprentissage dans une progression plus large (annuelle voire de cycle) constitue une dimension intéressante et pour certaines compétences une nécessité ; il appartient donc aux candidats de proposer ce type de mise en perspective.
- ❖ - Le jury appréciera par ailleurs un lien entre le sujet de mathématiques, s'il s'y prête, et l'épreuve optionnelle ou d'autres champs disciplinaires.
- ❖ - Les candidats gagneront enfin à élaborer précisément les traces écrites qui pourraient être réalisées par les élèves au cours des différentes phases qu'ils présentent.

❖ **Entretien avec le jury :**

- ❖ Les candidats sont généralement à l'écoute des questions du jury.

❖ **Conseils donnés aux candidats**

- ❖ - Les réponses des candidats doivent proposer un équilibre entre une argumentation personnelle et la prise en compte de la demande du jury qui, le plus souvent, convoque des raisonnements et des mises en œuvre concrètes (et avant tout réalisables) dans la classe.
- ❖ - Les procédures mises en œuvre par les élèves méritent d'être développées et exploitées dans le cadre de Remédiations.
- ❖ - Dans certains cas (questions fermées) le jury peut vérifier la maîtrise d'une connaissance spécifique ; les candidats doivent s'y être préparés.
- ❖ - La communication avec le jury est généralement un élément bien maîtrisé par les candidats; attention cependant au débit de parole élevé qui constitue parfois un frein à la compréhension du discours. L'élaboration de documents pour communiquer avec le jury (plan de l'exposé, schéma d'une situation) peut constituer une plus-value. Il convient également de veiller à s'exprimer dans un langage qui ne soit pas familier (ex : les exos, le prof,...).

❖ **Conseils d'ordre général :**

- ❖ - Les techniques usuelles d'information et de la communication ne sont pas spontanément convoquées par les candidats et les réponses aux questions du jury concernant leur usage sont généralement très limitées.
- ❖ - La séquence proposée par les candidats gagne à être positionnée par rapport aux objectifs essentiels des mathématiques à l'école élémentaire : acquérir des connaissances, acquérir des outils, acquérir des automatismes, résoudre des problèmes.
- ❖ - L'utilisation du tableau constitue un support intéressant pour la communication ; il est utilisé par moins d'un candidat sur deux. Il s'agit pourtant d'un support fréquemment exploité en classe pour les apprentissages en mathématiques et auquel font peu référence les candidats au cours de cette épreuve.

▪ **7.5.2 L'entretien**

L'entretien peut apporter une modulation à la prestation de l'exposé : certains candidats qui n'ont procédé à aucun développement dans la première partie seront en difficulté lorsque les membres de la commission tenteront de faire en sorte que les lacunes soient comblées ; d'autres apporteront des réponses pertinentes et bien construites.

Le discours clair, charpenté, bien géré dans le temps et prenant en considération chacune des questions posées et illustré lors de l'exposé est très généralement complété avec habileté par son auteur durant l'entretien.

La capacité des candidats à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté est globalement maîtrisée ; seul un nombre limité de ceux-ci peinent à justifier leurs choix.

**Le jury est sensible à l'argumentation développée et à l'analyse que peuvent faire les candidats de leurs options pédagogiques. Il l'est également aux références didactiques, car rares sont ceux qui peuvent replacer ces options dans un cadre théorique. Nous ne pouvons que conseiller une réflexion approfondie sur les grands courants pédagogiques et la didactique des mathématiques.**

❖ **8 Première épreuve d'admission – deuxième partie (Interrogation, au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive)**

➤ **8.1 Choix des options par les candidats**

Comme pour les sessions précédentes, les candidats devaient opter, au moment de leur inscription, pour l'une des quatre options proposées : course 1500 mètres, danse, éducation musicale ou arts visuels. Les choix effectués par les candidats de cette session se révèlent être assez similaires à ceux des sessions précédentes. L'EPS a une nouvelle fois été très majoritairement choisie (72% au total) au détriment des arts visuels (15%) et de l'éducation musicale (13%).

Choix des options	Admissibles	Option Course	% Option Course	Option Danse	% Option Danse	Option Musique	% Option Musique	Option Arts visuels	% Option Arts visuels
Concours 3ème voie	12	9	75%	0	0%	1	8%	2	16%
Concours Privé	28	19	67.85%	2	7%	4	14%	3	10%
Concours Public	183	120	64.17%	4	2%	28	15%	31	17%
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>	<b>148</b>	<b>69%</b>	<b>6</b>	<b>3%</b>	<b>33</b>	<b>12.33%</b>	<b>36</b>	<b>14.33%</b>

Il convient de rappeler ici que l'option EPS se déroule en deux temps distincts : une épreuve physique (course 1500 mètres ou danse) organisée dans les jours qui précèdent la première épreuve orale et un entretien qui se déroule immédiatement après l'épreuve orale de mathématiques. Les deux autres options (arts visuels et musique) se déroulent quant à elles sur un temps unique situé lui aussi dans la continuité de l'épreuve orale de mathématiques.

## ➤ 8.2 Epreuve physique option course 1500 mètres

### ▪ 8.2.1 Critères d'évaluation

Dans cette première partie de l'épreuve, notée pour mémoire à hauteur de 4 points sur 20 (soit 50% de la note de l'option et 20% de la note finale de la première épreuve), seule la performance physique est prise en compte selon le barème suivant :

Performance		Note	
Hommes	Femmes	Note sur 20	Note sur 4
5 min 10	7 min 20	20,00	4,00
5 min 13	7 min 25	19,50	3,90
5 min 16	7 min 30	19,00	3,80
5 min 19	7 min 35	18,50	3,70
5 min 22	7 min 40	18,00	3,60
5 min 25	7 min 45	17,50	3,50
5 min 28	7 min 50	17,00	3,40
5 min 31	7 min 55	16,50	3,30
5 min 34	8 min 00	16,00	3,20
5 min 38	8 min 05	15,50	3,10
5 min 42	8 min 10	15,00	3,00
5 min 46	8 min 15	14,50	2,90
5 min 50	8 min 20	14,00	2,80
5 min 54	8 min 25	13,50	2,70
5 min 58	8 min 30	13,00	2,60
6 min 02	8 min 35	12,50	2,50
6 min 06	8 min 40	12,00	2,40
6 min 10	8 min 45	11,50	2,30
6 min 15	8 min 50	11,00	2,20
6 min 20	8 min 56	10,50	2,10
6 min 25	9 min 02	10,00	2,00
6 min 30	9 min 09	9,50	1,90
6 min 35	9 min 16	9,00	1,80
6 min 40	9 min 23	8,50	1,70

Performance		Note	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
6 min 45	9 min 31	8,00	1,60
6 min 50	9 min 40	7,50	1,50
6 min 55	9 min 50	7,00	1,40
7 min 00	10 min 00	6,50	1,30
7 min 05	10 min 10	6,00	1,20
7 min 12	10 min 20	5,50	1,10
7 min 20	10 min 30	5,00	1,00
7 min 30	10 min 40	4,50	0,90
7 min 40	10 min 50	4,00	0,80
7 min 50	11 min 00	3,50	0,70
8 min 00	11 min 10	3,00	0,60
8 min 10	11 min 20	2,50	0,50
8 min 20	11 min 30	2,00	0,40
8 min 30	11 min 40	1,50	0,30
8 min 40	11 min 50	1,00	0,20
8 min 50	12 min 00	0,50	0,10

Entre 2 valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur.

Exemple : la performance 6' 22" pour le barème hommes est notée comme la performance de 6' 25", soit une note 10.

### ▪ 8.2.2 Notes obtenues par les candidats

Sur les 120 candidats du concours externe public inscrits à cette épreuve, 9 candidats ont bénéficié d'une dispense médicale justifiée par un certificat médical établi par un médecin agréé. Conformément au texte qui régit le concours, ils se sont vus affectés la note moyenne obtenue aux épreuves physiques (course + danse) par l'ensemble des candidats hommes et femmes confondus. Le taux de candidats dispensés de l'épreuve de course s'élève à 7,5 %.

Le niveau de prestation s'est concrétisé par une moyenne générale de **15,85 sur 20** (soit 3,17/ 4) avec un échelonnement des notes de 0 à 20/20 soit de 0 à 4/20 ce qui reflète une réelle hétérogénéité des performances.

### ▪ 8.2.3 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

L'épreuve se déroule sur une piste couverte de 200 mètres. Les candidats sont appelés toutes les 20 minutes par groupes de 12 au maximum. Après vérification de leur identité et de leur certificat médical de non contre indication à la pratique de la course (**certificat obligatoire**), ils disposent de 20 minutes au maximum pour s'échauffer avant leur épreuve.

Chaque candidat est observé par un jury de trois membres qu'il retrouvera lors de l'entretien.

Il y a 20 minutes entre la remise des dossards et le départ de la course. Cette période d'échauffement est un temps personnel, utilisé à sa guise par le candidat. Signalons toutefois que cet échauffement fait partie de l'épreuve : les jurys l'observent. La construction de cette phase mériterait parfois plus de lisibilité.

La performance réalisée fait l'objet d'un double chronométrage et est inscrite par le jury sur une fiche individuelle comportant également les observations faites lors de l'échauffement. Celle-ci sera aussi prise en compte pour la partie entretien.

Pendant la course, le jury annonce au candidat l'entame du dernier tour ainsi que son arrivée : ces annonces ont souvent été utiles car certains candidats ont semblé avoir perdu le fil du nombre de tours déjà réalisés. Le temps réalisé est également communiqué à chaque candidat après l'arrivée.

La grande majorité des candidats est correctement préparée. Peu d'entre eux sont tentés de suivre le rythme des meilleurs de chaque série au détriment de leur propre allure. Bon nombre de candidats ont couru munis d'un chronomètre, ce que le jury ne peut qu'encourager : il est en effet essentiel que les candidats puissent surveiller la régularité de leur course. Cet élément est lui aussi pris en compte par le jury dans la deuxième partie de l'épreuve.

Il est également conseillé aux candidats de prévoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la course.

### ➤ **8.3 Epreuve physique option danse**

#### ▪ **8.3.1 Conditions de passage**

L'épreuve consiste en une prestation individuelle de 2' maximum.

Tous les styles de danse sont admis.

Le candidat doit apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

Les candidats sont convoqués 30 minutes avant l'épreuve par groupe de 3. Après vérification de leur identité et de leur certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse, ils disposent d'un temps d'échauffement de 20 minutes dans une salle. Ils sont ensuite conduits dans la salle de l'épreuve, aux dimensions réglementaires, pour prendre leurs repères dans l'espace scénique pendant 5 minutes.

Juste avant leur passage, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, présenter au jury le titre et/ou l'argument de leur chorégraphie.

Le chronomètre démarre au premier geste ou élément sonore, et s'arrête au bout de deux minutes. Tout mouvement réalisé au-delà n'est pas pris en compte.

#### ▪ **8.3.2 Critères d'évaluation**

Quel que soit le style de danse, les productions doivent témoigner d'une construction et d'un traitement personnels.

L'évaluation du jury repose sur trois dimensions :

- « La construction chorégraphique de la composition » est envisagée selon l'axe des choix gestuels en rapport avec les paramètres du mouvement et les modes d'écriture ;
- « La qualité de l'interprétation » est évaluée à travers la maîtrise technique, la motricité spécifique à la danse et l'engagement personnel.
- « Les intentions personnelles » sont observées à partir de la lisibilité et de la cohérence du projet artistique.

#### ▪ **8.3.3 Notes obtenues par les candidats**

Tous les candidats ont réalisé un travail effectif de préparation. Les notes sur 4, reflètent cependant une réelle hétérogénéité. Une même note a pu être attribuée à des prestations très différentes, compte tenu de la pluralité des critères d'évaluation.

Les prestations autour de 0,5 sur 4

Les prestations de ce niveau se caractérisent par un manque de lisibilité des intentions du candidat. L'écriture chorégraphique médiocre n'est pas cohérente avec les supports musicaux. La motricité usuelle, le mime, même organisés par rapport à un thème ne peuvent être considérés comme de la danse. Apparaissent aussi un manque d'utilisation de l'espace et aucune variation autour de l'énergie.

Les prestations autour de 2 sur 4

Les notes autour de la moyenne ont été attribuées à des prestations parfois très différentes. Cependant, elles témoignent d'une construction identifiable à travers des séquences gestuelles, en relation avec un thème.

Les profils des candidats sont les suivants :

- Pour certains, l'organisation dans l'espace est perceptible, les formes corporelles peu repérables, l'interprétation reste timide ou toujours dans le même registre. Le niveau technique n'autorise pas de difficulté ni de variation gestuelles. Il s'agit d'une danse assez formelle voire narrative jusqu'au gymnique, essentiellement sur deux pieds, sans prise de risque quant à la vitesse d'exécution ou à la remise en cause de l'équilibre.
- Pour d'autres, la maîtrise technique est largement supérieure mais l'engagement personnel, la lisibilité du projet ne sont pas au rendez-vous.
- Pour une dernière catégorie enfin, le projet artistique est convaincant, servi par un bel engagement de l'interprète, mais la construction, l'écriture et la maîtrise technique font défaut.

Les prestations autour de 3 sur 4

Ce niveau atteste d'une bonne gestion des ressources chorégraphiques. Le mouvement fait l'objet d'un travail spécifique de recherche. La composition fait appel à des procédés d'écriture plus complexes que le développement par juxtaposition du niveau précédent. L'interprétation s'affine. Le candidat développe une certaine personnalité. Le niveau technique se caractérise par une bonne maîtrise de la gestuelle qui présente un bon niveau de difficulté. L'espace et l'énergie sont très bien utilisés.

Les prestations autour de 4 sur 4

Les chorégraphies de ce niveau ont marqué le jury par la qualité gestuelle développée au service d'un projet artistique offrant plusieurs niveaux de lecture. L'interprétation se caractérise par une belle expressivité des candidats, nourrie d'une maîtrise certaine de la motricité spécifique à la danse (élan, suspension, accent, respiration, ondulation, circulation du mouvement dans le corps, utilisation du sol, etc.). L'ensemble dégage poésie, subtilité et originalité. Les candidats ont embarqué les membres du jury dans leur histoire en faisant passer une réelle émotion. Toutes les composantes de la danse sont largement exploitées.

**Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats**

La chorégraphie doit se définir par un début, un développement et une fin clairement identifiables. L'immobilité stricte est nécessaire au début et à la fin de la prestation. L'orientation par rapport au public, en l'occurrence le jury, est à prendre en considération lors de sa prestation.

Le support sonore

Le jury souligne les efforts des candidats pour caler les supports musicaux de manière à ce qu'ils enclenchent eux-mêmes leur musique et viennent s'installer sur scène pour commencer leur prestation. Le candidat est encouragé à effectuer une recherche musicale, de manière notamment à éviter les supports musicaux trop connus voire rebattus. On note que certains candidats n'ont pas hésité à faire des montages musicaux qui servent leur propos et leur chorégraphie.

En outre, il est important de s'assurer, en arrivant dans la salle d'examen, que la bande son est audible par le jury qui peut être placé loin de la source de musique. Le haut-parleur intégré d'un ordinateur portable n'est pas suffisant : il faut prévoir des enceintes. Il faut également être vigilant sur le partage des appareils techniques. L'appareil utilisé le jour du concours peut parfois être différent de celui que le candidat a utilisé pour préparer son épreuve (niveau sonore, qualité du rendu, etc.) ou poser un réel problème technique (télécommande).

En ce qui concerne la durée de la prestation, le jury recommande de veiller à respecter le temps réglementaire. Les prestations étant chronométrées, un dépassement du temps entraîne toujours une pénalisation de la part du jury.

Le choix de ne pas utiliser de support sonore, s'il peut parfois être un atout, doit être réellement justifié par des intentions chorégraphiques très engagées. Les candidats sont invités à être très vigilants quant à ce choix.

Les éléments scénographiques

Les objets, costumes, éléments de décor peuvent enrichir la chorégraphie dans la mesure où ils sont au service du propos et de l'émotion. Les effets « déguisement » et « cache-misère » sont à éviter. Les inducteurs doivent avoir un rôle dans le propos et ne doivent pas simplement servir d'alibi.

Le titre

Le jury invite les candidats à donner un titre à leur prestation. Il ne s'agit pas d'expliquer au jury le détail de la construction de la chorégraphie, mais plutôt de l'attirer dans un univers. Ajoutons que le thème en lui-même ne suffit pas à créer une atmosphère. Encore faut-il faire passer le sens du message par le regard, la présence et la scénographie. Il faut veiller à l'adéquation entre le titre (ou l'argument) et la prestation.

Le projet artistique

Les projets artistiques sont très variés parfois sur des thèmes très engagés ou en partant d'œuvres plastiques. On conseille aux candidats de faire preuve d'originalité et de transposer le projet artistique dans la danse, sans pour autant tomber dans l'illustration mimée. Une bonne cohérence du projet artistique permet, dans tous les cas, au candidat de s'appuyer sur des bases solides lors de l'entretien.

La qualité artistique naît du mixage de l'ensemble des paramètres (mouvement, regard, costume, musique, thème, etc.) et de la capacité à générer une réelle émotion. Une démonstration d'un style de danse ne suffit pas. Un enchaînement géométrique témoigne d'un niveau insuffisant. Ce sont la recherche de formes corporelles et la construction d'un propos qui signent la dimension artistique. Les meilleures chorégraphies ont su associer des variations d'états du corps, une très bonne utilisation de l'espace, des énergies variées, mettre en œuvre la fluidité des mouvements et un traitement subtil du thème en valorisant l'expression des émotions.

## ➤ 8.4 Epreuve d'entretien EPS (options course 1500 m et danse)

### ▪ 8.4.1 Rappels

L'épreuve d'entretien en Education Physique et Sportive, d'une durée de vingt minutes, se structure en deux parties : un exposé du candidat dont le temps ne peut dépasser 10 minutes suivi de questions du jury durant le temps restant. Cette épreuve se déroule immédiatement après l'exposé et l'entretien relatifs aux mathématiques.

### ▪ 8.4.2 Champs de questionnement et critères d'évaluation

En amont de la présente session et en référence à la définition de l'épreuve, l'ensemble des membres du jury arrête les champs de questionnement et les connaissances attendues. Une échelle de notation est ainsi établie en fonction de critères d'évaluation précis et validés.

En début de session, l'ensemble des membres du jury harmonise les stratégies de questionnement en référence aux textes officiels, aux connaissances attendues, aux critères d'évaluation et à l'échelle de notation.

Il est également essentiel de rappeler que les membres du jury de la partie entretien sont ceux qui ont observé les prestations physiques des candidats.

Une fois l'exposé du candidat terminé, le premier temps de questionnement invite le candidat, soit à apporter des précisions sur son discours, soit à approfondir sa réflexion au-delà de ce qu'il a déjà pu dire.

Un deuxième temps de questionnement est destiné à élargir la réflexion en s'appuyant sur une autre activité physique choisie parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire : peuvent alors être abordés la connaissance des textes et leur mise en application dans le cadre d'une séance ou d'une séquence d'Education Physique et Sportive ainsi que les aspects pédagogiques et didactiques de l'enseignement de la discipline à l'école primaire. La question de la sécurité des élèves dans leurs pratiques des activités physiques à l'école constitue également un critère d'évaluation important.

**Ces deux temps sont donc imbriqués et « s'appellent » l'un l'autre. L'exposé, forcément préparé et cohérent, sert de base aux premières « questions- réponses » qui lui succèdent et à la note finale accordée à l'entretien.**

### ▪ 8.4.3 Déroulement de l'épreuve

Le jury souligne l'investissement des candidats dans la préparation des exposés, en amont de l'épreuve. La majorité de ceux-ci présente les attentes définies par l'épreuve. Les candidats s'appuient sur leur pratique personnelle pour proposer un enseignement à l'école primaire en athlétisme mais devront veiller à ce que ce dernier soit réellement adapté aux capacités des élèves et aux attentes des programmes.

Les situations présentées par les candidats sont très souvent des situations d'entrée dans l'activité et/ou d'évaluation diagnostique et font souvent référence à un travail en binôme. Les membres du jury regrettent le manque de programmation et de situations décrivant la structuration des apprentissages, ou la transformation des comportements des élèves. Il conviendra de bien veiller à la faisabilité des situations proposées.

Il est apprécié que des candidats proposent de conserver des traces écrites qui pourraient être réinvesties tout au long du parcours scolaire des élèves, par exemple dans un "cahier d'EPS". De la même manière, peu de propositions sont faites pour renseigner voire enrichir le livret scolaire de l'élève.

Les liens de l'activité physique avec les autres disciplines enseignées à l'école revêtent souvent un caractère formel et artificiel mettant l'EPS au seul service des autres champs disciplinaires. Une illustration par une mise en œuvre concrète permettrait de valoriser cette interdisciplinarité.

Les exposés étant souvent similaires dans leur construction, le jury conseille aux candidats de personnaliser leur exposé en se détachant des connaissances livresques. L'originalité du plan de construction de cet exposé peut représenter une plus-value appréciée.

La façon de communiquer du candidat, sa manière de faire vivre son exposé (au delà de la récitation et de l'énumération d'un catalogue de situations) sont aussi des atouts.

Il serait également souhaitable que les candidats s'appuient sur leur expérience personnelle pour observer, chez l'enfant, la diversité de ses comportements, de ses caractéristiques et de ses capacités, afin de construire des connaissances sur le développement de l'élève (quelle est la vitesse de course d'un élève de grande section maternelle par rapport à celle d'un élève de CM2 ?). À défaut d'expérience, il peut aussi être fait appel au bon sens et à la logique. On ne peut que conseiller aux candidats de multiplier, lors de leur cursus de formation, toutes les occasions de voir, d'observer des enfants ou des élèves en situation d'action motrice : la faisabilité et le pragmatisme de leurs propositions pédagogiques en sortiront renforcés.

D'autre part, le jury invite les candidats à distinguer préalablement l'EPS du Sport Fédéral et du Sport Scolaire.

Le jury, cherchant à tester la pertinence des propos, invite le candidat à aborder des idées, des connaissances, des situations qu'il maîtrise plutôt que de vouloir évoquer des concepts parfois confus pour lui qui le déstabiliseront dès les premières questions.

Les membres du jury apprécieront le niveau d'information et de connaissance des candidats quant aux programmes en EPS et à la réglementation en vigueur (sécurité, encadrement).

Le jury souligne **l'investissement des candidats dans la préparation des exposés**. La majorité de ceux-ci présente les attentes définies par l'épreuve. Les candidats s'appuient sur leur pratique personnelle pour proposer un enseignement adapté à l'école primaire en athlétisme ou en activité d'expression en fonction de leur choix de prestation physique. Les bons candidats réalisent des liens pertinents entre leur pratique personnelle, le développement de l'enfant, les différentes disciplines et l'enseignement de l'activité en tenant compte des programmes.

On observe parfois chez certains candidats **un formatage des exposés**. Le candidat se raccroche à des standards (objectifs généraux de l'EPS, définition de l'activité, compétences spécifiques et transversales, programmes) au détriment de la présentation des séances ou des séquences.

**Les situations présentées par les candidats sont très souvent des situations d'entrée dans l'activité et/ou d'évaluation diagnostique**. Les membres du jury regrettent le manque de situations décrivant la structuration des apprentissages, ou la transformation des comportements des élèves.

La danse ne se limite notamment pas à des phases de verbalisation et d'exploration. Nous encourageons les candidats à envisager des contenus d'apprentissage précis. Ils doivent aussi être capables de faire évoluer concrètement des situations d'enseignement.

(Simplification et complexification des situations, critères d'évaluation précis)

En danse, mais cela reste vrai pour toutes les APSA, certains candidats ont oublié que les aspects moteurs restent la spécificité de l'EPS.

**La majorité des candidats surestiment la capacité des enfants à observer leurs pairs.**

Les concepts développés **sont parfois mal maîtrisés** ou ne génèrent pas une grande faisabilité sur le terrain.

Peu de candidats proposent de conserver des traces écrites qui pourraient être réinvesties tout au long du parcours scolaire des élèves. De la même manière, peu de propositions sont faites pour renseigner voire enrichir le livret scolaire de l'élève.

**Les liens de l'activité physique avec les autres disciplines enseignées à l'école revêtent souvent un caractère formel et artificiel** mettant l'EPS au seul service des autres champs disciplinaires.

## Conseils aux candidats

**Les candidats sont encouragés à être authentiques par rapport à leur pratique de l'activité** : avoir découvert la danse pour la préparation du concours n'est pas un handicap a priori. De même, les obstacles rencontrés personnellement dans la préparation et la réalisation d'une performance en athlétisme (ici le 1500m), au delà d'une narration peu utile, doivent aussi et surtout être transposés et référés aux difficultés auxquelles sont confrontées les élèves et aux solutions qu'il est possible de mettre en œuvre pour les aider à les surmonter.

Les candidats sont donc plutôt appelés à adopter une « posture » d'enseignant du premier degré et à se mettre en perspective de leur futur rôle.

Les exposés étant souvent similaires dans leur construction, **le jury conseille aux candidats de personnaliser leur exposé en se détachant des connaissances livresques**. L'originalité du plan de construction de cet exposé peut représenter une plus-value appréciée.

La façon de communiquer du candidat, sa manière de faire vivre son exposé (au delà de la récitation et de l'énumération d'un catalogue de situations) sont aussi des atouts.

Il serait également souhaitable que les candidats s'appuient sur leur expérience personnelle (entourage familial, centre aéré, club, école) pour **observer, chez l'enfant, la diversité de ses comportements, de ses caractéristiques et de ses capacités, afin de construire des connaissances sur le développement de l'élève** (quelle est la vitesse de course d'un élève de grande section maternelle par rapport à celle d'un élève de CM2 ?). A défaut d'expérience, il peut aussi être fait appel au bon sens et à la logique. On ne peut que conseiller aux candidats de multiplier, lors de leur cursus de formation, toutes les occasions de voir, d'observer des enfants ou des élèves en situation d'action motrice : la faisabilité et le pragmatisme de leurs propositions pédagogiques en sortiront renforcés.

D'autre part, le jury invite les candidats à distinguer préalablement l'EPS du Sport Fédéral et du Sport Scolaire.

**Le jury, cherchant à tester la pertinence des propos, invite le candidat à aborder des idées, des connaissances, des situations qu'il maîtrise** plutôt que de vouloir évoquer des concepts parfois confus pour lui qui le déstabiliseront dès les premières questions. Les perches qu'il tend sont souvent saisies par les membres du jury : elles ne doivent pas le desservir.

## ➤ 8.6 Epreuve optionnelle de musique

### ▪ 8.6.1 Rappels

Cette épreuve d'une durée totale de 20 minutes comporte 2 parties distinctes (exposé et entretien) elles-mêmes décomposées en 2 phases séparées, soit 4 temps différents.

- Partie 1 : exposé (10' maximum)
  - l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de trois à cinq minutes),
  - l'exposé qui consiste en une analyse par le candidat de sa prestation (durée de cinq à sept minutes selon la durée de l'interprétation vocale ou instrumentale)
- Partie 2 : entretien (10' maximum)
  - la double écoute d'un document sonore choisi par le jury d'une durée maximum de 1'00 à 1'30 (soit 3' d'écoute au maximum)
  - l'entretien avec le jury d'une durée d'environ 7 à 8 minutes : il permet d'approfondir les points développés dans son exposé par le candidat (environ 2') et de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement primaire (environ 5' à 6').

De ce fait, le temps est morcelé, ce qui nécessite une grande attention de la part des candidats.

### ▪ 8.6.2 Critères d'évaluation

- Maîtrise d'une pratique musicale ou aisance de l'expression vocale
  - Adéquation de la pièce interprétée au niveau de maîtrise vocal ou instrumental du candidat
  - Qualité de l'interprétation (justesse mélodique et rythmique, nuances, etc.)
- Connaissances culturelles, artistiques et musicales générales
  - Connaissances et analyse des caractéristiques de l'écriture musicale interprétée et de l'œuvre écoutée
  - Références musicales artistiques et culturelles
- Connaissances de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école
  - Connaissances relatives aux programmes de l'école primaire en éducation musicale et liens avec le socle commun
  - Connaissances relatives à l'histoire des arts
- Capacité à mettre en relation ces différents domaines dans la pratique pédagogique
  - Identification, dans les pièces interprétée et écoutée d'éléments musicaux susceptibles d'être étudiés à l'école
  - Capacité à proposer des situations éducatives adaptées

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

▪ **8.6.3 Liste des œuvres données à entendre aux candidats**

N°	Compositeur Auteur	Titre	Epoque Style	Formation Instruments	Eléments clés
1	Anonyme	Akousat	Antiquité reconstitution	voix de tête machine	Bruitages, voix tremblée, danse
2	Anonyme	Dlo cho épi kako Chanson enfantine	TRAD Haïti et Guadeloupe	Soliste / chœur/ percussions	Paroles créoles Alternances solistes/groupe répétitif
3	Anonyme	Old Hag	TRAD Irlande	Orchestre traditionnel	Danse (gigue)
4	Banchieri	Barca di Venetia per Padova (dialogo)	XVIème Renaissance italienne	Ensemble vocal	Registres Structure
5	Bach Swingle Singers	Fugue n°2 en UT mineur	XVIIIème /XXème arrangements	Choeurs mixtes	Fugue, canon Onomatopées, scat
6	Bach	Fugue en sol mineur	XVIIIème baroque	Quintette de cuivres	Fugue
7	Bach	Musette (petit livre d'Anna M.B.)	XVIIIème Baroque/ suite de dances	Guitare	Question/réponse
8	Bizet	L'arlésienn e/Carillon	XIXème Romantique	Orchestre symphonique	Ostinato Plans sonores
9	Schostako- vitch	Suite pour orchestre de jazz n°1	XXème Classique	Orchestre de jazz	Carrure ternaire, danse Soliste et acc/relation à l'image

N°	Compositeur Auteur	Titre	Epoque Style	Formation Instruments	Eléments clés
10	Lester Young Double six	Tickle Toe	XXème Jazz vocal	Voix Contrebasse Batterie	Improvisation Virtuosité, swing
11	Mozart/ de Courson	Al Maghfera	XXème Métissage Afrique/ Mozart	Voix Choeur	Ornementation, métissage Voix, chœur, soliste
12	Swingle Singers/ Vivaldi	Estro Harmonico /Going Baroque	XXème Populaire, arrangements	Choeur	Baroque revisité
13	Hendrix/ Evans	Voodoo Chile	XXème Rock/jazz/ arrangements	Big band	Dialogue

#### ▪ 8.6.4 Notes obtenues par les candidats

Option Musique	Nb de candidats	Moyenne (sur 8)	Note la + haute (sur 8)	Note la + basse (sur 8)
Concours 3ème voie	1	2	2	2
Concours Privé	4	6.13	7.25	4.75
Concours Public	27	5.29	8,00	2
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>4.47</b>	<b>7.63</b>	<b>3.38</b>

### ▪ 8.6.5 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

Le déroulement de cette épreuve, qui est partagé en plusieurs temps courts, nécessite de la part du candidat de la **concision** pour donner les points essentiels.

#### **Interprétation :**

Les candidats ont des niveaux très variables mais c'est l'adéquation entre les aptitudes musicales du candidat et le morceau choisi qui est valorisé.

Une note de départ ou une bande orchestre est une aide souhaitable pour faciliter la justesse d'un chant a capella. La qualité de l'interprétation (justesse mélodique et rythmique, nuances...) est l'un des éléments de l'évaluation.

#### **Ecoute d'extrait musical :**

L'épreuve est globalement bien réussie. Les candidats arrivent rapidement à distinguer un ou deux éléments remarquables et à proposer quelques pistes d'exploitation.

#### **Propositions de situations éducatives :**

Les propositions doivent être réalistes et adaptées au niveau choisi et s'intégrer dans une progression. Cette dernière doit se référer aux programmes en vigueur.

Les situations d'écoutes proposées aux élèves doivent s'accompagner d'un travail sur le lexique afin de permettre aux élèves d'exprimer leurs ressentis.

#### **Notions musicales :**

Certains candidats ne maîtrisent pas les compétences musicales de base notamment celles concernant l'aspect « durée » : confusion entre pulsation, tempo et rythme.

#### **Histoire des arts :**

Il est nécessaire que le candidat possède des références culturelles et artistiques et puissent tisser des liens entre les différents domaines et les différentes périodes. Il est important de relier ces notions au pilier 5 du socle commun (culture humaniste).

## ➤ 8.7 Epreuve optionnelle d'arts visuels

### ▪ 8.7.1 Remarques sur l'épreuve

Cette épreuve d'une durée totale de 20 minutes comporte 2 parties distinctes.

- Partie 1 : exposé (10' maximum)
  - Il prend appui sur le support apporté par le candidat (soit une réalisation du candidat, soit un document visuel de son choix) de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.
- Partie 2 : entretien (10' maximum)
  - L'observation d'un document visuel proposé par le jury, afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé (environ 1').
  - L'entretien avec le jury : il permet d'approfondir les points développés dans l'exposé par le candidat (environ 2') et de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi ainsi que son aptitude à les relier à l'enseignement (environ 7').

De ce fait, le temps est morcelé, ce qui nécessite une grande attention de la part des candidats.

### ▪ 8.7.2 Critères d'évaluation

- Exposé
  - Connaissances artistiques et culturelles
  - Réinvestissement dans des situations éducatives
- Entretien
  - Approfondissement des points développés par le candidat dans son exposé
  - Connaissances et réflexion relatives à l'œuvre présentée
    - Identification de l'œuvre, de l'artiste, de l'époque
    - Identification du genre de l'œuvre proposée
    - Identification des éléments et des caractéristiques de l'œuvre présentée
  - Aptitude à relier les connaissances et la réflexion à l'enseignement primaire
    - Propositions de pistes pédagogiques liées à un thème, à un genre, à l'artiste et à ses œuvres ou à une problématique plastique particulière
    - Propositions de situations pédagogiques adaptées à 1 niveau ou à 1 cycle
    - Mise en réseau avec d'autres champs ou domaines disciplinaires (dans le cadre notamment de l'histoire des arts)

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

▪ 8.7.3 Liste des œuvres données à voir aux candidats

Épreuve ARTS VISUELS

PHOTOGRAPHIES (20 oeuvres)

Robin COLLYER	<i>Temperence Street</i> , 1993.
Sophie RISTELHUEBER	<i>Fait (n°6)</i> , 1991-1992.
Jean-Baptiste Camille COROT	<i>Le petit chevalier sous bois</i> , 1854.
August SANDERS	<i>Young Girl in Circus Wagon</i> , 1929.
Dora MAAR	<i>Portrait de Picasso sous les canisses à l'hôtel Vaste Horizon</i> , 1936-1937.
WEEGEE	<i>Rockefeller Building</i> , 1940.
Martine FRANCK	<i>Bibliothèque de Clamart</i> , 1965.
Peter MILLER	<i>Polaroid Portrait (Portrait Polaroid)</i> , 2009.
Pierre BONNARD	<i>Nu au tube (Marthe)</i> , vers 1908.
Cindy SHERMAN	<i>Sans titre n°17</i> , 1978.
Willy RONIS	<i>Le nu provençal</i> , 1949.
Robert DOISNEAU	<i>Le sculpteur</i> , 1950.
Sabine WEISS	<i>Paris, Contrejour</i> , 1953.
Paul SCHULZ	<i>Combat naval</i> , 1935.
Michael KENNA	<i>Snow Fence (barrière de neige)</i> , 2004.
Christian TAGLIAVINI	<i>Dame di cartone 17h century III (Dame de carton, 17<sup>ème</sup> siècle III)</i> , 2008.
Félix NADAR	<i>Maquettes d'hélicoptère de Ponton d'Amécourt</i> , 1863.
Alain FLEISCHER	<i>Sans titre</i> , 1987.
Martin PARR	<i>Chine, Beijing World Park (Parc mondial à Pékin en Chine)</i> , 1997.
Walter EVANS	<i>Églises pour Noirs, Caroline du Sud</i> , 1936.

**ARTS PLASTIQUES (20 oeuvres)**

Ursus WEHRLI	<i>Pic Nic rangement (l'Art du rangement).</i>
Tim NOBLE et Sue WEBSTER	<i>Dirty White Trash (with Gulls), (Ordures de blancs (avec mouettes)), 1998.</i>
Niki DE SAINT PHALLE	<i>La mariée, 1963.</i>
BANSKY	<i>Graffiti sur le mur de séparation entre Israël et la Palestine, 2005.</i>
Joana VASCONCELOS	<i>Marlyn (PA) casseroles et couvercles en acier inoxydables, 2011.</i>
Edward HOPPER	<i>Croquis et commentaires, entre 1913 et 1963.</i>
Simon HANTAÍ	<i>Sans titre, série Blanc, 1973.</i>
Nam June PAIK	<i>Concerto for TV , Cello and Videotape. Tv Cello Premiere (Concerto pour TV, Violoncelle et Bande vidéo. Première de Violoncelle de TV), 1971.</i>
Gerhard RICHTER	<i>Betty, 1988.</i>
Olafur ELIASSON	<i>The Weather Project (Le Projet Météorologique), 2003.</i>
ZIMOUN	<i>200 prepared ac-motors, 2000 Cardboard Élements, ( 200 moteurs à courant alternatif prêts à l'emploi, 2000 pièces de carton), 2011.</i>
Guiseppe PENONE	<i>Sentier de Charmes, 1986.</i>
Victor HORTA	<i>La Maison de Tassel, 1893.</i>
Léonard DE VINCI	<i>Saint Anne, la Vierge et l'Enfant, de 1501 à 1519.</i>
Jean-Michel BASQUIAT	<i>Sans titre, 1981.</i>
Daniel BUREN	<i>Excentrique(s), 2012.</i>
Ron ARAD	<i>Musée du design, 2006-2009.</i>
Matali CRASSET	<i>Chaise double side (chaise double côté), 2011.</i>
Pablo PICASSO	<i>Femme à l'éventail, 1908.</i>
Peter CALLESEN	<i>Attaché pour être libre, 2008.</i>

**CINEMA**

Friedrich MURNAU	<i>Nosferatu, eine Symphonie des Grauens</i> , 1922
Orson WELLES	<i>Citizen Kane</i> , 1941.
Alfred HITCHCOCK	<i>North By Northwest (La mort aux troussees)</i> , 1959.
Federico FELLINI	<i>La Strada</i> , 1954.
Oswaldo CAVANDOLI	<i>La linea</i> , 1972.
Ettore SCOLA	<i>Le bal</i> , 1983.
Wim WENDERS	<i>Pina</i> , 2011.
Stanley KUBRICH	<i>2001 : A Space Odyssey (2001, l'Odysée de l'Espace)</i> , 1968.
Tim BURTON	<i>L'Étrange Noël de monsieur Jack</i> , 1993.
Claudine NOUGARET et Raymond DEPARDON	<i>Journal de France</i> , 2012.
Jean-Michel RIBES	<i>Musée haut, musée bas</i> , 2008.
Alfred HITCHCOCK	<i>Rear Window (Fenêtre sur cour)</i> , 1954.
Charlie CHAPLIN	<i>Modern Times (Les Temps Modernes)</i> , 1936.
Henry SELICK	<i>Coraline</i> , 2009.
Wes ANDERSON	<i>Fantastic Mr Fox</i> , 2008.
Jean-Paul JAUD	<i>Nos enfants nous accuseront</i> , 2008.
Peter JACKSON	<i>The Lord of the Rings, The Fellowship of the Ring (Le Seigneur des Anneaux, La Communauté de l'Anneau)</i> , 2001.
Benjamin RENNER, Stéphane AUBIER et Vincent PATAR	<i>Ernest et Célestine</i> , 2012.
Tomm MOORE	<i>The Secret of Kells (Brendan et le secret de Kells)</i> , 2009.
François OZON	<i>Huit femmes</i> , 2002.

▪ **8.7.4 Notes obtenues par les candidats**

<b>Option Arts visuels</b>	<b>Nb de candidats</b>	<b>Moyenne (sur 8)</b>	<b>Note la + haute (sur 8)</b>	<b>Note la + basse (sur 8)</b>
Concours 3ème voie	2	5.13	6.5	3.75
Concours Privé	2	5	8	2
Concours Public	30	4.93	8	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>5.02</b>	<b>8,00</b>	<b>1</b>

▪ **8.7.5 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats**

Le jury attend des candidats qu'ils montrent une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement des arts visuels à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

Dans l'exposé des pistes pédagogiques, les candidats sont invités à présenter une démarche claire et structurée prenant davantage appui sur l'exploitation de données plastiques (geste, outil, médium, support, etc.) et à réinvestir un vocabulaire spécifique (rythme, forme, contraste, composition, etc.).

Partie 1 : exposé à partir de l'œuvre présentée par le candidat

Les 10 minutes ne sont pas toujours gérées de façon optimale par certains candidats qui consacrent trop de temps à la description de leur démarche (dans le cas d'une production personnelle) ou à la description de l'œuvre (lorsqu'il s'agit d'une œuvre sélectionnée). Les pistes pédagogiques sont alors évoquées de manière trop superficielle ou restrictive (limitée sur un seul cycle par exemple).

Réussites et pistes de progrès sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

**Les +**

- Importante variation des productions personnelles avec prises de risque.
- Proposition de construction complète de la séquence à partir d'une expérimentation personnelle vécue comme une mise à l'épreuve pour dégager les contraintes de la démarche de création envisagée et les écueils à éviter dans la mise en œuvre effective en classe.
- Richesse des documents d'appui à l'exposé comprenant souvent :
  - une production personnelle,
  - une mise en valeur de cette production sous deux angles différents,
  - une projection pour constituer une restitution de la démarche
  - des outils ébauchés pour la mise en œuvre en classe,
  - l'ouverture aux mises en réseau à établir au cours de la séquence ou à l'issue
    - une bonne prise en compte de la démarche de création

**Les -**

- Penser à balayer les domaines artistiques à faire découvrir sur un parcours annuel, en inscrivant la séquence proposée dans une programmation.
- Clarifier les éléments d'appui à l'évaluation de la pratique artistique et des acquis réalisés en histoire des arts.
- S'attacher au réalisme des dispositifs et des matériaux utilisés pour une mise en œuvre efficace.
- Articuler précisément les objectifs autour des actions plastiques incontournables.
- Les références culturelles et pédagogiques ne doivent pas être issues d'une compilation de documents en ligne mais avoir fait l'objet d'un véritable travail personnel. Le jury n'est pas dupe.
- Concernant l'enseignement de l'histoire des arts, les exposés gagneraient à faire apparaître les moyens didactiques permettant à l'élève de s'approprier les caractéristiques principales de l'œuvre proposée et le lexique adapté.
- Aborder, même rapidement, la question de la valorisation des productions des élèves dans et hors de l'école.

**❖ 9 Seconde épreuve d'admission – première partie (Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français)**

**➤ 9.1 Sujets**

Dans le cadre du groupement inter académique , les sujets de la session 2013-1 ont été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication du domaine concerné
- indication du niveau de classe concerné
- indication de la documentation générale autorisée
- indication de la documentation spécifique : corpus de 3 à 5 textes en relation avec le sujet traité
- indication de la consigne généralement formulée de la manière suivante :

« Dans un exposé de 20 minutes, à partir du corpus proposé, vous présenterez une séquence d'enseignement ayant pour objet .... dans une classe de ... en précisant les objectifs poursuivis, les contenus d'enseignement, les démarches d'apprentissages, les supports utilisés et les procédures d'évaluation que vous aurez retenus. »

Session 2013	N°	Niveau	Cycle	Liste des sujets
Lundi 13 mai 2013 (après-midi)	2	CE1	2	Différents types de phrases
Mardi 14 mai 2013 (matin)	3	CM1	3	Rédaction de textes courts de différents types (récits, descriptions, portraits)
Mardi 14 mai 2013 (après-midi)	4	MS	1	S'approprier le langage (enrichir le lexique)
Mercredi 15 mai 2013 (matin)	5	CE1	2	Activités d'écriture de texte et/ou de révision de texte
Mercredi 15 mai 2013 (après-midi)	6	CM2	3	Connaissance et utilisation des règles et des marques de l'accord dans le groupe nominal
Jeudi 16 mai 2013 (matin)	7	GS	1	Pratique du langage oral
Jeudi 16 mai 2013 (après-midi)	8	CP	2	Première initiation à la grammaire et à l'orthographe
Vendredi 17 mai 2013 (matin)	9	CM1	3	Rédaction de textes
Vendredi 17 mai 2013 (après-midi)	10	CE1	2	Production écrite autonome
Mardi 21 mai 2013 (matin)	11	GS	1	Découverte de la langue écrite (présentation d'un album)
Mardi 21 mai 2013 (après-midi)	12	CP	2	Apprentissage de la lecture
Mercredi 22 mai 2013 (matin)	13	CM2	3	Apprentissage de l'orthographe lexicale
Mercredi 22 mai 2013 (après-midi)	14	PS	1	Conscience phonologique et principe alphabétique

## ➤ 9.2 Documentation fournie

### 1°) Documentation générale commune à tous les sujets : réglementation 80 pages

- I) Programmes, progressions et référentiels de compétences de l'école primaire (BO hors série n° 3 du 19/06/2008) **42 pages**
- II) Texte relatif à l'histoire des arts (encart BO n° 32 du 28 août 2008) **8 pages**
- III) Livret personnel de compétences **25 pages**

### 2°) Documentation complémentaire :

- Ecole primaire. Programme d'enseignement : modification. Arrêté du 21 novembre 2011 ; BO N°1 du 5/01/2012
- Annexe : progression complémentaire inter et intra-cycle. BO N°1 du 5/01/2012

## ➤ 9.3 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Connaissances disciplinaires
- Connaissances des programmes de l'école maternelle et élémentaire (contenus et progression)
- Connaissances didactiques de l'enseignement du français à l'école
- Compétences à concevoir une séquence d'enseignement (objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques, évaluation)
- Compétences à anticiper les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement
- Compétences à exploiter l'évaluation pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de différenciation et de remédiation
- Capacité à expliquer et à justifier les choix effectués
- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

#### ➤ 9.4 Notes obtenues par les candidats

<b>Epreuve Français</b>	<b>Nb de candidats</b>	<b>Moyenne (sur 12)</b>	<b>Note la + haute (sur 12)</b>	<b>Note la + basse (sur 12)</b>
Concours 3ème voie	10	6.45	11	0.5
Concours Privé	28	5.21	10	1
Concours Public	176	5.95	12	0.5
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>5.42</b>	<b>12</b>	<b>0.5</b>

#### ➤ 9.5 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats

Les candidats ont dans l'ensemble bien géré le temps de 20 minutes d'exposé qui leur était imparti. Un déficit important de temps non utilisé (de 5 à 10 minutes parfois) a toutefois été constaté pour certains candidats sans donner lieu à pénalisation.

Même si peu d'entre eux, à l'inverse, ont développé en vingt minutes qu'une seule partie de leur préparation, les jurys ont noté une différenciation nette dans les types de présentation du corpus.

La construction de l'exposé comprenait régulièrement une présentation du corpus de textes, de la problématique inhérente au sujet, du plan de l'exposé. Les meilleurs candidats ont su, lors de leur introduction, présenter un ou deux concepts tirés du corpus de textes qui furent judicieusement exploités dans la présentation des différentes séances de la séquence.

Cette présentation doit toutefois rester rapide : l'essentiel du discours devant porter sur la présentation de la séquence d'enseignement.

Si les textes du corpus sont évoqués et repris, les candidats sont encouragés à éviter une description formelle, non articulée avec une critique pertinente afin de ne pas paraphraser ou peu problématiser les supports mis à disposition.

Les liens et la complémentarité entre les documents, les orientations qu'ils donnent en termes de conception de séances doivent permettre au candidat de présenter les choix pédagogiques et didactiques qui sous-tendent la construction de la séquence. Il est en effet important que le candidat se positionne dans le choix de sa démarche pédagogique et l'explique dans la présentation de situations pédagogiques concrètes. Il appartient au candidat de prendre de la distance et, le cas échéant, se montrer critique quant aux documents proposés.

La construction de l'exposé suppose aussi un temps d'ouverture formalisé mais surtout un temps de conclusion qui se doit d'être à la fois synthétique et porteur de perspectives d'échanges avec le jury.

La lecture, trop détaillée, en début d'exposé, des compétences appelées par le sujet n'est pas toujours la plus judicieuse : il est sans doute plus intéressant de les évoquer durant le déroulement de la séquence ou de les mettre en regard avec les outils d'évaluation retenus.

La référence aux programmes et au cycle est souvent formelle, présentée en début d'exposé mais peu exploitée par la suite. De la même manière, la référence à une programmation et au parcours d'apprentissage de l'élève fait souvent défaut. Le traitement du sujet doit pourtant proposer un regard élargi sur l'ensemble des niveaux de l'école primaire (maternelle et élémentaire). Les jurys remarquent ainsi des décalages propositionnels entre la période d'enseignement proposée et les niveaux d'apprentissage visés au regard des pré-requis présentés.

Il en est de même pour l'évolution de l'emploi du temps qui peut être modulé en fonction des choix d'organisation des groupes ou de la démarche pédagogique (investigation, production d'écrit, etc.).

Dés lors et dans un souci de mise en œuvre de projets disciplinaires et/ou transdisciplinaires, favorisant la cohérence des apprentissages, l'absence d'activités satellites ou décrochées est à déplorer.

Les candidats doivent veiller à présenter une séquence complète en insistant sur les points importants. Le nombre de séances doit être en cohérence avec le format de l'épreuve fixé à 20 minutes. Le choix effectué par un candidat de proposer un nombre de séances trop important peut apparaître trop ambitieux.

Les phases d'évaluation doivent être présentées de façon concrète et objective (Pourquoi ? Comment ?). Il est important que les candidats connaissent les situations problèmes présentes dans les évaluations nationales afin de concevoir des situations d'évaluation ayant du sens pour l'élève dans tout projet de lecture ou d'écriture.

Il en est de même pour le traitement différencié des apprentissages en lien avec les difficultés des élèves et/ou la complexité de certaines notions (Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?).

En effet, l'interpellation des candidats en ce qui concerne les dispositifs de différenciation pédagogiques et de remédiation durant les séances est quasiment systématique. Il est ainsi conseillé d'éviter de les résumer à une simple gestion du groupe classe en groupes restreints pour, évoluer vers une véritable gestion des procédures (notion de groupe de besoins absente).

Les dispositifs institutionnels de traitement de la difficulté scolaire (DAP, PPRE, RASED) sont évoqués, par les candidats, au cours de l'entretien.

Quand ils peuvent en justifier, les candidats s'appuient assez peu sur leur expérience professionnelle d'enseignement (comme stagiaire ou comme remplaçant). L'analyse de pratiques professionnelles (personnelles ou relatées) pourrait sans doute permettre une meilleure illustration et donnerait de la légitimité aux discours présentés au jury.

Lors de l'entretien, le candidat doit être préparé à recevoir des questions d'ouverture par rapport au sujet initial (ces questions restent dans le champ de l'épreuve).

Il est ainsi nécessaire de concevoir que l'enseignement de la maîtrise de la langue écrite et orale ne se fait pas uniquement dans le champ disciplinaire du français. Le jury conseille donc aux candidats de s'appuyer sur les écrits, supports de lecture ou production d'écrits appartenant aux disciplines des piliers de compétences de la culture humaniste ou scientifique du Socle Commun.

## ❖ **10 Seconde épreuve d'admission – deuxième partie (Interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »)**

### ➤ **10.1 Sujets**

Dans le cadre du groupement inter académique, les sujets de la session 2012 ont été fournis par l'académie de Nantes. Ils ont été conçus selon le schéma général suivant :

- indication de la référence à l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier (Annexe1)
- exposé de la situation (description d'un cas pratique)
- indication de la question à traiter généralement formulée de la manière suivante :  
« Quelles questions déontologiques, règlementaires et pédagogiques soulève selon vous cette situation ? »

Liste des sujets proposés à la session 2013

<b>Session 2013</b>	<b>N°</b>	<b>Niveau</b>	<b>Cycle</b>	<b>Liste des sujets</b>
Lundi 13 mai 2013 (après-midi)	2	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Sortie scolaire occasionnelle, voyage de fin d'année
Mardi 14 mai 2013 (matin)	3	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Usage du numérique au sein de la communauté éducative
Mardi 14 mai 2013 (après-midi)	4	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Elève à besoin éducatif particulier
Mercredi 15 mai 2013 (matin)	5	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Programme d'enseignement
Mercredi 15 mai 2013 (après-midi)	6	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Les récréations à l'école
Jeudi 16 mai 2013 (matin)	7	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Posture de l'enseignant
Jeudi 16 mai 2013 (après-midi)	8	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Relations avec les familles
Vendredi 17 mai 2013 (matin)	9	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Absentéisme et inclusion
Vendredi 17 mai 2013 (après-midi)	10	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Education physique et sportive - Natation
Mardi 21 mai 2013 (matin)	11	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Comportement d'un élève
Mardi 21 mai 2013 (après-midi)	12	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Difficultés scolaires et comportementales d'un élève
Mercredi 22 mai 2013 (matin)	13	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Absence d'élève
Mercredi 22 mai 2013 (après-midi)	14	<b>Tous</b>	<b>Tous</b>	Sortie scolaire

### ➤ 10.2 Critères d'évaluation retenus par le jury

- Capacité à analyser un texte et à en percevoir les enjeux
- Connaissances qui permettent d'agir en fonctionnaire de l'Etat (textes officiels, organisation du système éducatif, fonctionnement de l'école, etc.)
- Capacité à référer son action et sa réflexion pédagogique à des principes éthiques et responsables
- Capacité à répondre aux questions et à argumenter
- Capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté

Au regard de chacun de ces critères, la prestation des candidats a été évaluée sur une échelle à quatre niveaux : très faible, insuffisant, satisfaisant ou excellent.

### ➤ 10.3 Notes obtenues par les candidats

<b>Epreuve Agir en Fonctionnaire</b>	<b>Nb de candidats</b>	<b>Moyenne (sur 8)</b>	<b>Note la + haute (sur 8)</b>	<b>Note la + basse (sur 8)</b>
Concours 3ème voie	10	5.30	8	0.50
Concours Privé	28	4.23	7	1
Concours Public	176	5.44	8	2
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>4.99</b>	<b>8</b>	<b>0.50</b>

#### ➤ **10.4 Déroulement de l'épreuve : conseils aux candidats**

Globalement, cette épreuve a été bien réussie. Les enjeux des sujets ont été bien compris même si certains éléments n'ont pas toujours été bien analysés.

Pour la plupart, les candidats ont utilisé le temps imparti à l'exposé pour présenter leur réflexion. Certains ont réduit leur présentation, quelquefois de façon significative (jusqu'à 5 minutes).

Dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve d'une bonne capacité à communiquer et à s'exprimer dans un niveau de langue adapté. Beaucoup ont su argumenter et étayer leur propos. Les exposés ont souvent été bien structurés, la problématique de la situation étant posée correctement.

Pour cette épreuve, la connaissance règlementaire des textes et du contexte institutionnel constitue un point indispensable. Le jury attend que le candidat ait une connaissance des textes et en perçoive l'esprit, en regard de la situation. Il n'attend pas une relecture du sujet, mais une mise en perspective des éléments signifiants. Il attend que le candidat ait un regard critique et ne livre pas un discours convenu. Le positionnement personnel du candidat dans son contexte d'exercice est pris en considération.

Nombre de candidats ont fait état d'une connaissance correcte des textes qui réglementent l'exercice du professeur des écoles mais l'énoncé d'une liste des textes réglementaires n'est pas suffisant. Elle doit être étayée par une analyse de ceux-ci et une mise en perspective avec la problématique sous-tendue.

Les sujets proposés constituent un point de départ à une réflexion sur les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles.

Le jury évalue la capacité du candidat à se positionner face aux situations proposées, à passer d'un questionnement citoyen à un positionnement professionnel. Cela implique d'avoir repéré les rôles hiérarchiques au sein de l'institution, et en particulier la position de chaque acteur de la communauté éducative. Il appartient au candidat de se mettre en perspective avec le concours auquel il se présente (CRPE public ou CRPE privé)

Pour traiter le sujet, il est recommandé de s'appuyer sur la consigne qui induit un traitement des aspects règlementaires, déontologiques et pédagogiques. Il convient de développer ces trois aspects en justifiant ses propos et en s'appuyant sur des textes ou sur sa pratique. Quand il est perceptible, le traitement pédagogique doit être clairement exprimé et explicité.

## **Annexe pour les candidats au troisième concours**

Certains candidats se sont présentés avec une représentation minimale de la fonction à laquelle ils aspirent. Sans attendre une connaissance experte de tous les textes, le jury évalue les candidats sur leur capacité à démontrer qu'ils possèdent les bases fondamentales pour exercer le métier de Professeur des Ecoles.

Cela sous-entend une bonne connaissance de la réglementation, une éthique, la construction d'une posture et l'acquisition de certains gestes professionnels.

Il est donc vivement conseillé de se documenter sur les textes qui régissent la fonction d'enseignant et ceux qui organisent la vie d'une école (code de l'éducation, instructions officielles, programmes de l'école primaire, organisation de la scolarité des élèves et, plus largement l'organisation du système éducatif français, les textes de loi les plus récents, ...).

On ne saurait rappeler que ce concours se prépare et qu'il existe de nombreux ouvrages à disposition des candidats pour aider à se construire une culture de l'enseignement.

## **❖ 11 Fonctionnement et composition du jury**

### **➤ 11.1 Composition des commissions**

#### **- Première épreuve d'admission : 7 commissions**

- 1 commission option danse (concours public)
- 3 commissions option course 1500 mètres (concours externe public et 3<sup>ème</sup> voie)
- 1 commission option course 1500 mètres (concours externe privé)
- 1 commission option arts visuels (2 concours)
- 1 commission option musique (2 concours)
  
- Concours externe public et concours 3<sup>ème</sup> voie
  - 1 inspecteur de l'Education nationale
  - 1 conseiller pédagogique CPAIEN
  - 1 conseiller pédagogique spécialisé (arts visuels, éducation musicale ou EPS)

- Concours externe privé
  - 1 inspecteur de l'Éducation nationale
  - 1 professeur des écoles enseignement privé
  - 1 conseiller pédagogique spécialisé (arts visuels, éducation musicale ou EPS)

- **Seconde épreuve d'admission : 6 commissions**

- Concours externe public et concours 3<sup>ème</sup> voie (5 commissions)
  - 1 inspecteur de l'Éducation nationale
  - 2 conseillers pédagogiques CPAIEN
- Concours externe privé (1 commission)
  - 1 inspecteur de l'Éducation nationale
  - 1 conseiller pédagogique spécialisé CPAIEN
  - 1 professeur des écoles enseignement privé

➤ **11.2 Liste des membres du jury**

Présidente du jury : **Mme Françoise PETREAU**, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Loire

Vice-présidents : Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale des autres Départements.

Membres du jury :

<b>ABRIAL Irène</b>	Professeure certifiée collège-lycée La Chartreuse Brives-Charensac
<b>AMBERT Francine</b>	Professeure certifiée lycée S. Weil Le Puy-en-Velay

<b>AMBROISE Corinne</b>	Conseillère pédagogique Riom Limagne
<b>ANQUETIL Etienne</b>	Conseiller pédagogique Riom Combrailles
<b>AUXERRE Jean- Christophe</b>	Conseiller pédagogique Cournon Val d'Allier
<b>BARACHET Françoise</b>	IA-IPR Mathématiques
<b>BAYART Véronique</b>	Professeure agrégée collège Le Stade Cournon
<b>BELLAIGUE Michel</b>	Professeur agrégé collège François Villon Yzeure
<b>BELLEC Mickaël</b>	Conseiller pédagogique Vichy I
<b>BENAZECH Bruno</b>	IEN Clermont Plaine
<b>BENOIT Baptiste</b>	Professeur agrégé lycée Fénelon Clermont
<b>BENOIST Sylviane</b>	IEN circonscription Le Puy-Yssingeaux
<b>BERGHEAUD Hervé</b>	Conseiller pédagogique Le Puy Nord
<b>BEYNIER Marie- Christine</b>	Conseillère pédagogique Le Puy Nord
<b>BIGAY Dominique</b>	IEN Riom Limagne
<b>BILLOUX Catherine</b>	Professeure certifiée Collège Les Martres de Veyre
<b>BORDES Emmanuelle</b>	Conseillère pédagogique Aurillac III
<b>BOSSIS Frédéric</b>	Conseiller pédagogique Saint-Flour
<b>BOURDET Jocelyne</b>	IEN Clermont Terres Noires
<b>BOURDIER Stéphanie</b>	Professeure certifiée collège Blaise Pascal St-Flour
<b>BRUNON Patrick</b>	Conseiller pédagogique Monistrol-sur-Loire
<b>BOYER Claudine</b>	Conseillère pédagogique IA Puy-de-Dôme
<b>BURGOD Elizabeth</b>	Conseillère pédagogique Clermont Plaine

<b>CARLUX Cathy</b>	IEN Saint-Flour
<b>CHABANNEL Gilles</b>	Professeur des écoles-école Massilon Clermont-Ferrand
<b>CHABAUD Christine</b>	Professeure des écoles-école St-Joseph celle-sur-Durolle
<b>CHAMOND Frédérique</b>	Professeure certifiée collège La Vigière Saint-Flour
<b>CHANET Xavier</b>	Professeur agrégé collège de Bellerive-sur-Allier
<b>CHAPUT Régine</b>	Conseillère pédagogique Clermont IA
<b>CHARBONNIER Corinne</b>	Conseillère pédagogique Clermont Gergovie
<b>HAZEL Sophie</b>	Conseillère pédagogique Moulins I
<b>CHEMARIN Annie</b>	Conseillère pédagogique Le Puy Nord
<b>CHRISTINEL Rémy</b>	Conseiller pédagogique Vichy II
<b>CLAVEL Brigitte</b>	Conseillère pédagogique Thiers
<b>COLOMBET Thierry</b>	Conseiller pédagogique Moulins
<b>COLONNA D'ISTRIA Catherine</b>	Conseillère pédagogique Vichy I
<b>CHANET Xavier</b>	Professeur agrégé collège de Bellerive-sur-Allier
<b>CHAPUT Régine</b>	Conseillère pédagogique Clermont IA
<b>CORDIER Thierry</b>	Conseiller pédagogique Aurillac III
<b>CORREIA Joseph</b>	Professeur certifié collège Soulier Montluçon
<b>CROZEMARIE Sylvia</b>	Conseillère pédagogique Brioude
<b>DAUCHAT Guy</b>	Conseiller pédagogique Moulins II
<b>DAUPHIN Michèle</b>	Professeure certifiée Lycée St-Pierre Cusset
<b>DEFAY Bruno</b>	Conseiller pédagogique Le Puy-Yssingeaux

<b>DELBAC Thérèse</b>	IEN Circonscription Aurillac II
<b>DEMARS Isabelle</b>	Professeure certifiée collège-lycée La Chartreuse Brives-Charensac
<b>DEVINOY Patrick</b>	IEN circonscription Vichy I
<b>DEZULIER Nathalie</b>	Conseillère pédagogique Cournon Val d'Allier
<b>DOSJOUR Florence</b>	Professeur des écoles-école St-Joseph Celle-sur-Durolle
<b>DOUSSON Jean-Marie</b>	Professeur certifié collège Saint-Exupéry Lempdes
<b>DUBOISSET Didier</b>	Conseiller pédagogique Vichy II
<b>DUMONT Isabelle</b>	Conseillère pédagogique Aurillac II
<b>DURANT Catherine</b>	IEN Circonscription Issoire
<b>DUTHEL Pascale</b>	Conseillère pédagogique circonscription Le Puy nord
<b>ESTRU Lydie</b>	IEN Riom Combrailles
<b>FAURE Bertrand</b>	IEN Aurillac III
<b>FILLETON Bruno</b>	Conseiller pédagogique Le Puy sud – ASH
<b>FISCHER Eric</b>	Professeur certifié collège Roger Quillot Clermont-Fd
<b>FLANDIN Yannick</b>	Professeur des écoles-école Fénelon Clermont-Ferrand
<b>FLORY Emmanuel</b>	Professeur agrégé collège Jules Vallès Le Puy
<b>FOURNET FAYAS</b>	Conseillère pédagogique Clermont Ville
<b>GORGE Noël</b>	IA-IPR Lettres
<b>GAILLARD Jean-Paul</b>	IEN Le Puy-Nord
<b>GIRARDIN Maryvonne</b>	Conseillère pédagogique Issoire
<b>GUILHOU Marie-Paule</b>	Conseillère pédagogique Clermont IA
<b>GUITTARD Marie-Claire</b>	Conseillère pédagogique Chamalières

<b>HILAIRE-LOURDIN Monique</b>	Professeure certifiée collège Le Stade Cournon Conseiller pédagogique Ambert
<b>HIBERTY Dominique</b>	
<b>ISCHARD Anne</b>	Professeur certifiée collège du Méridien Mauriac
<b>JAULHAC Pascale JEHIN Chantal</b>	Conseillère pédagogique Clermont Terres Noires Formatrice ISFEC St-Joseph Montpellier
<b>JOUAN Annick</b>	IEN circonscription Vichy II
<b>JUBLIN Maria</b>	Conseillère pédagogique Montluçon II
<b>LABONNE Sophie</b>	Professeure certifiée collège Jean Zay Montluçon
<b>LACHAUX Christian</b>	Conseiller pédagogique IA Puy-de-Dôme
<b>LAMADON Patricia</b>	Conseillère pédagogique Thiers
<b>LARAGE Sylvain</b>	Professeur certifié Ensemble scolaire catholique Yssingeaux
<b>LAVEDRINE Frédéric</b>	Professeur agrégé lycée Godefroy de Bouillon Clermont-Fd
<b>LEGRAND Marie-Noelle</b>	Conseillère pédagogique Aurillac II
<b>LEON Yves</b>	IEN adjoint au DASEN du Puy-de-Dôme
<b>LEOTOING Philippe</b>	IEN circonscription Clermont-Ville
<b>LEPINEUX Thierry</b>	IEN Montluçon II
<b>LEVY Josiane</b>	IA-IPR Physique-Chimie
<b>LEYROLLE Loïc MACHADO Catherine</b>	Conseiller pédagogique Aurillac II Professeure certifiée collège Jeanne d'Arc Clermont-Fd
<b>MALTERE Céline</b>	Professeure agrégée collège St Germain des Fossés
<b>MARLINGE David</b>	Professeur certifié collège Audembron Thiers

<b>MARLINGE Rachel</b>	Professeure certifiée collège Audembron Thiers
<b>MARTINET Pierre</b>	IEN Clermont Gergovie
<b>MATEOS-GENEST Corinne</b>	Conseillère pédagogique Vichy I IA-IPR Lettres
<b>MAZERON Christèle</b>	Conseiller pédagogique Clermont Gergovie
<b>MEYNIER Thierry</b>	
<b>MESSIOUX Annie</b>	Conseillère pédagogique Montluçon I
<b>MEYER Jean-Pierre</b>	IEN circonscription Thiers
<b>MITON Sophie MOMIRON Dominique</b>	Professeure certifiée lycée St-Alyre Clermont-Fd IEN Billom
<b>MONGHAL Julien</b>	Professeur des écoles- école Massilon Clermont-Ferrand
<b>MORARD Christophe</b>	Professeur certifié collège Jeanne d'Arc Clermont-Fd
<b>NEURY Philippe NICOLAS Elie</b>	IEN Moulins I Professeur certifié lycée Simone Weil Le Puy-en-Velay
<b>NOAILLE Jean-Marc</b>	IA-IPR Histoire-Géographie
<b>OKOTNIKOFF Pierre</b>	Conseiller pédagogique Aurillac I
<b>PAGENEL Valérie</b>	Professeure des écoles-école Sévigné St Louis Issoire
<b>PAQUET Sylvie</b>	Conseillère pédagogique Moulins-Yzeure
<b>PARLANGUE Cécile</b>	Professeure certifiée collège J. Ferry Aurillac
<b>PAUT Céline</b>	Conseillère pédagogique Monistrol-sur-Loire
<b>PELLISSIER Marie-Pierre</b>	Professeure certifiée collège La Ribeyre Cournon
<b>PICHON Gilles</b>	IEN Monistrol-sur-Loire
<b>PLENACOSTE Valérie</b>	Professeure certifiée collège J.de la Treilhe Aurillac

<b>PRADEAU Loïc</b>	Professeur certifié collège Monistrol-sur-Loire
<b>PRUNET Franck</b>	Conseiller pédagogique Riom Limagne
<b>REY Delphine</b>	Professeure certifiée collège La Jordanne Aurillac
<b>RIBEIRO Nathalie</b>	Professeure certifiée lycée ST-Julien Brioude
<b>RODDE-MY Aline</b>	Professeure agrégée collège Jean Zay Montluçon
<b>ROMMEL Soraya</b>	Conseillère pédagogique Montluçon II
<b>RONDOLAT Jean- Claude</b>	Professeur certifié collège Jules Ferry Aurillac
<b>ROSSIGNOL Christian</b>	Conseiller pédagogique Riom Combrailles
<b>SOULIER Marie</b>	Conseillère pédagogique Le Puy sud ASH
<b>TAMENE Emmanuelle</b>	Conseillère pédagogique Montluçon I
<b>TARROUX Jean</b>	Professeur certifié collège La Ponétie Aurillac
<b>TAURISANO Mario</b>	IA-IPR Physique-Chimie
<b>TAVERNIER Marie-Laure</b>	Professeure certifiée Collège Les Prés Issoire
<b>TENFOUR Annie</b>	Conseillère pédagogique Clermont IA
<b>VERT Michel</b>	Conseiller pédagogique Aurillac III
<b>TROCELLIER Lionel</b>	Professeur certifié collège Roger Quillot Clermont-Fd
<b>TYLINSKY Chantal</b>	Professeure certifiée collège Les Célestins Vichy
<b>VIDAL Nadine</b>	Conseillère pédagogique Mauriac
<b>VITTUARI Sylvia</b>	Professeure certifiée collège Les Célestins Vichy

## ◆ 12 Conclusion

Le projet de devenir professeur des écoles doit être mûri et préparé avec méthode et rigueur. Concernant les épreuves orales d'admission, il convient ici d'insister sur l'indispensable entraînement que tout candidat doit mettre en place et s'imposer afin de se donner les moyens de réussir.

Dans le nouveau contexte de la formation, la préparation au concours de recrutement de professeur des écoles se fonde sur les cours théoriques, les lectures personnelles, les prises d'informations auprès des professionnels de l'Education nationale, les investigations sur le terrain. Elle nécessite surtout une véritable réflexion rapprochant et confrontant les savoirs théoriques, l'expérience acquise au cours des différents stages, les fonctions du professeur des écoles et les attentes de l'institution.

**L'acquisition d'une parfaite connaissance de l'institution scolaire et d'une culture pédagogique et didactique forte s'avère incontournable.**

Devenir professeur des écoles, c'est en effet s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des contenus d'enseignement parfaitement assimilés et des démarches pédagogiques tout aussi bien maîtrisées. Une bonne connaissance du développement moteur, affectif et cognitif des enfants de 3 à 11 ans s'avère tout aussi nécessaire. Ce métier appelle également une connaissance approfondie du fonctionnement de l'école primaire, de ses missions et de ses évolutions. Le candidat doit donc se tenir en permanence informé des évolutions du système éducatif.

Le candidat doit par ailleurs être en mesure de se projeter dans la fonction de professeur des écoles qu'il deviendra très rapidement en cas de réussite au concours. Il doit notamment être capable de décrire la posture qu'il sera conduit à adopter en situation professionnelle. Le candidat doit donc avoir réfléchi aux valeurs qui sous-tendent son action éducative et pédagogique.

**Dans les différents entretiens, quelques candidats révèlent une pratique orale défectueuse,** montrant qu'ils n'ont pas l'habitude de s'exprimer en public. On ne répètera jamais assez que le jury attache une grande importance à l'expression rationnelle de la pensée, à la clarté du propos et à la parfaite correction du niveau de langue utilisé. Les candidats qui ont su faire montre de ces qualités ont été valorisés.

Les candidats non admis à la présente session doivent analyser leur échec, en s'appuyant en particulier sur les constats et les recommandations de ce rapport.

Pour conclure, le jury tient à souligner qu'il a parfois été impressionné par le niveau déjà très élevé de connaissances et de compétences professionnelles atteint par certains impétrants. Il félicite les candidats admis aux trois concours de recrutement organisés par l'académie de Clermont-Ferrand et leur souhaite d'excellents débuts dans leur carrière professionnelle.